

MACON, le 21 février 2025

**Convocation à l'Assemblée Générale annuelle et ordinaire
de l'association « Maison des jeunes et de la culture – MJC Héritan »**

Mesdames, Messieurs, les adhérents, les administrateurs, les membres associés et les membres de droit,

Je vous invite à participer à l'Assemblée Générale annuelle et ordinaire de notre Association « **Maison des Jeunes et de la Culture de l'Héritan** » qui se tiendra :

Samedi 22 mars 2025 à 17 H – Sur la Scène – MJC Héritan

L'ordre du jour sera le suivant :

- désignation des assesseurs.*
- adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 mars 2024.*
- présentation du rapport moral et d'orientations du Conseil d'Administration et vote du rapport moral.*
- présentation et vote du rapport d'activités de la saison 2023/2024.*
- présentation du rapport financier de la saison 2023/2024, du rapport du Commissaire aux comptes. Affectation du résultat 2023/2024. Vote du rapport financier. Quitus donné au Conseil d'Administration.*
- présentation et vote du budget 2024-2025.*
- élection des membres du Conseil d'Administration pour le renouvellement du tiers sortant et des postes restant à pourvoir.*
- intervention des personnalités.*

Après ce temps statutaire, le Conseil d'Administration vous propose **un moment convivial autour d'un apéritif.**

Moment statutaire important dans la vie associative, l'Assemblée Générale ordinaire est le lieu où se dresse le bilan d'une année écoulée. Elle est aussi un espace d'échanges entre le Conseil d'Administration et les adhérents.

Si toutefois vous étiez dans l'impossibilité de participer à celle-ci, je **vous invite à donner pouvoir à un adhérent** à l'aide d'un coupon à votre disposition au secrétariat ou sur le site de la MJC.

Je vous invite à **faire acte de candidature** au Conseil d'Administration en remplissant le coupon de candidature à votre disposition au secrétariat ou sur notre site et en le déposant, sous enveloppe adressée à Mme la Présidente, au secrétariat de la M.J.C., **avant le vendredi 14 mars 2025 (1).**

Le **document préparatoire à l'Assemblée Générale** (rapport moral, rapport d'activités, rapport financier) sera consultable sur notre site internet **à partir du Lundi 17 mars 2025.** Cette initiative vous permettra de prendre connaissance des différents documents qui seront présentés lors de l'Assemblée Générale.

Espérant avoir le plaisir de vous accueillir à cette soirée à la fois statutaire, de réflexion et conviviale,

Bien cordialement.

Pour le Conseil d'Administration, la Présidente,
Françoise RISS



(1) Extraits du règlement interne :

L'assemblée générale composée des membres de l'association âgés de plus de 16 ans. Sont électeurs les membres de l'association âgés de plus de 16 ans au jour de l'Assemblée générale et membres depuis plus de trois mois au jour de l'élection. Ne peuvent voter que les électeurs définis à l'article 9 des statuts et à jour de leur adhésion et du montant des cotisations des activités qu'ils pratiquent. La liste des électeurs est close par le président de la MJC vingt jours avant la date de l'A.G. un adhérent ne peut être porteur que d'un seul pouvoir. Les candidatures au Conseil d'Administration doivent être déposées auprès du Président de la M.J.C. 8 jours au moins avant l'Assemblée Générale

Extrait des statuts : Le membre adhérent est la personne (adulte ou enfant) régulièrement inscrite, pour l'année en cours (de Septembre à Août) ou réinscrite dans les trois mois (articles 7-2 et 8-2 des statuts).